

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2024

CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

Vendredi, 20 décembre 2024 de 08h30 à 13H00

dans la salle de séances au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette.

Conformément à l'article 19bis de la loi communale du 13 décembre 1988, telle que modifiée, un conseiller communal peut déléguer à un autre conseiller communal de son choix, le pouvoir de voter en son nom. Chaque conseiller communal ne peut être déléguataire que d'un pouvoir de vote. La délégation se fait par écrit, est horodatée et porte les noms et prénoms du conseiller délégant et du conseiller déléguataire, la date de la séance et les points de l'ordre du jour pour lesquels elle est donnée. Une copie de la délégation est immédiatement transmise au bourgmestre ou à son remplaçant.

ORDRE DU JOUR

Réunion à huis clos : 08H30 - 08H50

- 1.1. Questions de personnel ; décision
- 1.2. Office social ; question de personnel ; décision

Réunion publique : 08H50 - 13H00

2. Conservatoire ; organisation scolaire ; décision
3. SUDSTROUM ; bilan et augmentation de capital ; discussion et décision
- 4.1. Accord-cadre pour la location de fibres optiques, de gaines de câbles et d'espaces Rack ; décision
- 4.2. Convention LASEP ESCH ASBL ; avenant; décision
- 4.3. Convention HAUS VUM VELO ; décision
- 4.4. Convention relative aux institutions culturelles ; décision
- 4.5. Convention concernant la mise en place d'une classe du CTSA ; décision

- 4.6. Convention de mise en œuvre du Pacte Logement 2.0. ; avenant ; décision
- 5. Transactions immobilières ; décision
- 6.1. Questions de personnel ; décision
- 6.2. Office social ; question de personnel ; décision

- 7.1. Budget CIGL ESCH 2024 et 2025 ; décision
- 7.2.1 Relevé et rôle principal de l'impôt foncier ; décision
- 7.2.2. Relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier ; décision
- 7.3.1. Subsidés ordinaires ; décision
- 7.3.2. Subsidés extraordinaires ; décision

- 8.1. Règlements communaux de circulation ; adoptions ; décision
- 8.2. Confirmation des règlements temporaires de circulation ; décision

- 9. Contrats de bail et avenants ; décision

- 10. Commissions consultatives ; modifications ; décision

Le point 1 sera traité en séance secrète.

Les dossiers peuvent être consultés par les conseillers.ères communaux.ales soit au service du secrétariat général de la Ville, soit sur l'E-Conseil, soit dans le dossier distribué à partir du lundi, 16 décembre 2024.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.



Jean-Paul Espen
Secrétaire général



Christian Weis
Bourgmestre